

## COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU CGOS DU 14 DECEMBRE 2023 A PARIS

Suite à l'interpellation du ministère de la Santé par FO concernant le déplafonnement du salaire différé des agents (contributions de 1,5 % de la masse salariale plafonnée à l'indice 489), la DGOS a indiqué que l'arrêté actant le déplafonnement devrait être publié très rapidement. En effet, FO fait le forcing pour que l'arrêté soit publié avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour que les 5 points d'indice attribués sur toute les grilles puissent, en cas de déplafonnement, augmenter l'assiette de cotisations pour calculer la contribution au CGOS et ainsi un montant de contribution supérieur.

### Suivi budgétaire projection au 31 décembre 2023

#### Enveloppe nationale :

L'année 2023 se termine avec un **excédent de + 12,3 M€**, ce qui fait une forte variation par rapport à fin 2022 - **27,9 M€**. Cet excédent est lié à la baisse de la prestation maladie pour plus de 8 M€ et reste cohérent à l'analyse du CA du 12 octobre dernier (confère CR de l'avant dernier CA), et la baisse de la Prestation Étude Éducation Formation (PEEF) correspondant à 2 années de gel des paramètres de la PEEF. En 2024 les paramètres de la PEEF sont revalorisés et devraient atteindre 103 M€ en 2024 versus 86 M€ en 2023.

- Contributions en hausse de + 18 M€ par rapport à 2022 soit 4.19 %
- Action sociale = -26,6 M€ par rapport à 2022
  - ✓ PEEF : - 10,8 M€
  - ✓ ASASM : - 8,2M€
  - ✓ Départ retraite : + 2,3 M€
  - ✓ Vacances : - 6,2 M€

#### Enveloppe régionale :

Les régions étant pratiquement toutes en déficit en 2022, elles ont construit des budgets de régulation pour revenir à l'équilibre budgétaire, c'est pourquoi des excédents sont constatés. Tout en sachant que

2022 était une année atypique de dépense pour épuiser les réserves.

- Contributions en hausse + 2,4 M€ par rapport à 2022
  - ✓ Action sociale = -15,3 M€ par rapport à 2022
    - Prestations individuelles : - 3,5M €
  - ✓ Actions en partenariat : - 11,4 M€
    - Culture loisirs : - 6,2 M€

#### Projection consolidée au 31 décembre 2023

- Contributions = + 15 M€ / 2022

- Action sociale = - 42 M€ dont : Résultat d'exploitation prévisionnel = +11,7 M€ soit +57,8 M€ / 2022

#### **BUDGET 2023 : vacances**

Le budget national global engagé s'élève à 19 707 825 € soit -7,63 % par rapport à la même période en 2022.

+ 19,68% sur les Prix mini, - 10,23% sur les prix réduits - 22,30 % sur le libre éviation

L'enveloppe nationale 2023 sera contenue dans la fourchette de 20 à 22 M€.

#### **ACTIVITÉS BILLETTERIE ET AVANTAGES**

Le montant de participation nationale s'élève à 3 113 731€ soit + 3,9 % par rapport à la même période en 2022.

Le montant des frais de gestion est en forte augmentation de près de 40 % suite à une régularisation non réalisée en 2022.

Nouvel horaire d'ouverture des ventes Billetterie : 10h au lieu de 8h30 depuis le 6 juin 2023

Désormais la billetterie pour Disneyland Paris sera datée : mise en place en novembre 2023

Des acquis qui vous aident au quotidien!

#### **Prestations nationales :**

Toutes les prestations ouvrent le 1er janvier hors la PEEF pour laquelle la date d'ouverture correspond à celle de l'ouverture des droits.

- PEEF : Maintien du 31/07
- CESU 30 novembre
- 6 mois après l'événement ou la fin de l'événement pour les prestations Naissance-Adoption, Congé de présence parentale, Congé de solidarité familial et Décès
- Départ à la retraite : Maintien de 5 ans
- ASAM : pas de limite

Prestations régionales dates d'ouverture et de fermeture :

Ouverture et harmonisée au 1er janvier pour toutes les prestations, dans un souci de lisibilité pour les agents. Cette date est par ailleurs déjà retenue dans 8 régions actuellement. Les dates seront toutes identiques en 2025 pour les prestations régionales, le conseil d'administration a laissé 1 année pour que les régions puissent avoir le temps d'adapter les organisations aux nouvelles dates de fermetures et ouvertures des prestations.

Pour les dates limites d'envoi :

- 31/01 N + 1 pour Centre de loisirs, Accueil périscolaire, Soutien scolaire, Vacances enfants, Vacances adultes et famille, Vacances enfants situation de handicap
- 30/11 pour Sport loisirs et culture enfants et adultes, Prestation annuelle retraités, Aide à l'achat de matériel informatique, CESU Multi services et Mobilité douce
- 31/12 pour AENR et AER CGOS et FSL
- 31/10 pour Chèques vacances et Noël
- 30/11 (papier) ou 31/12 (dématérialisé) pour le Titre culture

#### **PRESTATIONS ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP :**

Le paiement se fera désormais au fil du traitement et non plus un versement mensuel.

#### **PRESTATION DÉPART EN RETRAITE**

Désormais les années de service civil qui ont pu être effectuées en dehors de l'hôpital, seront prises en compte dans le calcul de la retraite, comme c'est le cas pour le service militaire.

#### **NOUVELLE OFFRE VACANCES**

VAN AWAY qui propose des vans, fourgons aménagés, camping-cars et tente de toit sur un réseau national et Outre-mer. Désormais, les vans et camping-cars seront intégrés dans la prestation vacances.

#### **OFFRE BILLETTERIE JO 2024**

3 000 billets pour 12 disciplines qui sont proposés avec une participation de 30 %. Ces billets ouvrent l'accès au Club house. Tous les billets n'ont pas été vendus. Ils font l'objet d'une nouvelle mise en vente sans tirage au sort.

#### **DIGITALISATION DES PRESTATIONS INDIVIDUELLES VACANCES**

La digitalisation des demandes de prestations est en cours. Elle est effective depuis juin 2022 pour les titres culture. Depuis août 2023, la demande de prestation vacances adultes et famille, enfants et adolescents est possible par voie digitale.

#### **Chèques Vacances ANCV CONNECT**

La préparation du déploiement des chèques vacances ANCV numérique est en cours. Le déploiement est prévu en 2024.



● ASASM : 145 M€

Le CGOS afin, de tenter de pouvoir maîtriser le montant de l'enveloppe dédiée à la prestation ASASM, a fixé un seuil d'alerte, celui-ci est de **30 %** du montant total des contributions, (enveloppes Nationale et Régionales). Une fois ce seuil atteint, les instances sont saisies afin d'éventuellement mettre en place une régulation de la prestation. Ce seuil d'alerte a été voté à l'unanimité des Organisations Syndicales et pour FO comme ce seuil d'alerte nécessite toujours un vote du CA en cas de prise de mesure, il n'y avait pas de raison de s'opposer. Finalement, l'alerte se faisait aussi antérieurement sans formalité particulière. Actuellement l'ASASM n'atteint pas les 30 % mais au regard de la réforme des retraites et d'allongement de la durée du travail, cette prestation risque d'être continuellement en augmentation si les conditions de travail ne s'améliorent pas. A suivre.

Agents ayant moins de 3 enfants - Ensemble des prestations ASASM

Indices	Taux de prise en charge
<=370	46%
Compris entre 371 et 650	45%
Supérieur à 650	44%

Agents ayant 3 enfants et plus (établissements rémunérant à hauteur de 2/3 du traitement)

Indices	Taux de prise en charge
<=370	32,25%
Compris entre 371 et 650	31,25%
Supérieur à 650	30,25%

● PEEF : 103 M€

Prestation	Proposition de montants de base	
	2024	
Primaire	71 €	
Collège	156 €	
Lycée général	226 €	
Lycée professionnel	272 €	
Études supérieures	851 €	
Hébergement	341 €	

**Montant maximum de la prestation versée : 150 % du montant de base**

**Pas de versement de prestations Études-éducation-formation quand le montant de prestation calculé est inférieur à 30 € par dossier par agent.**

● Départ retraite : 37 M€

À fin septembre 2023, le nombre de bénéficiaires est en augmentation de 22% et le montant global, de 13 %. La prévision 2023 s'établit à 40 M€.

Indices de l'agent	Montants forfaitaires 2024 par année de service
Indices inférieurs à 505	54 €
Indices compris entre 506 et 765	49 €
Indices supérieurs à 765	44 €

● Naissance-adoption = 180 € soit + 5 € par rapport à 2022 soit 5 M€

● Décès : 750 € soit 9 M€

● **Enfants en situation de handicap** : Le nombre d'agents bénéficiaires à fin septembre est en augmentation de 13% par

- ✓ Montant de base 2024 : 800 €
- ✓ Forfait versé au-delà du QF plafond : 180 €
- ✓ Montant maximum de versement : 150 % du montant de base, soit 1200 €

● **Congés parental de présence: 1,9 M€**

- ✓ 20 € par jour d'absence donnant lieu au paiement de l'AJPP 10 € par demi-journée
- ✓ 10 € par demi-journée

● **Congé de solidarité familiale : 300 000 €**

- ✓ 20 € par jour d'absence
- ✓ 10 € par demi-journée

● **CESU : 27,6 M€**

Montants CESU 2024

Tranches de QF	0-3 ans	4-6 ans
Tranche 1	600 €	300 €
Tranche 2	600 €	300 €
Tranche 3	600 €	300 €
Tranche 4	500 €	250 €
Tranche 5	400 €	200 €
Tranche 6	300 €	150 €
Tranche 7	200 €	100 €
Tranche 8 QF supérieur au QF plafond	200 €	100 €



● **Billetterie : 5 M€**

- ✓ 35% du prix négocié pour les offres régionales sélectionnées (concerts, festivals de musique classique, opéras, théâtre...).
- ✓ 25% sur les prix négociés pour les offres régionales sélectionnées (monuments, châteaux, événements sportifs, journées, croisières ...).
- ✓ 1 € de participation sur les places de cinéma. La participation nationale ne s'applique qu'en complément de la participation régionale sauf pour les places de cinéma.

● **Vacances : 22 M€**

Libre Évasion Adultes et familles :

- ✓ France métropolitaine (avec ou sans transport) : 10 %
- ✓ Location sans transport en Union Européenne : 10 %
- ✓ Étranger (y compris DOM-TOM) : 4 %

**Handicap : 50%**

Tranches de QF	Prix réduits adultes	Prix réduits enfants	Libre évacion enfants	Prix mini
Tranche 1	35%	50%	45%	58%
Tranche 2	35%	45%	40%	54%
Tranche 3	35%	35%	30%	52%
Tranche 4	25%	30%	25%	50%
Tranches 5	25 %	25%	20%	48%
Tranches > QF plafond	10%	10%	20%	10%

Les membres FO du CA CGOS

Le 20 décembre 2023